

viaire. Quoique fort éprouvée par les malheurs du temps, la liturgie lyonnaise fut respectée par le Concordat et rétablie, dans son lustre ancien, par les soins du cardinal Fesch et de Mgr de Pins. Sous le pontificat de Pie IX, certaines congrégations fonctionnant à la Cour de Rome, et jouissant d'une grande influence, en raison même des services rendus, entamèrent une nouvelle et vigoureuse campagne pour ramener, en France, l'unité dans les formes du culte, comme elle existe dans les croyances, confondant, pour le plus grand bénéfice de leur cause, *unité* et *conformité* ; car en fait, l'Église, dont la foi a le moins varié dans l'unité avec Rome, est précisément celle de Lyon qui a gardé ses rites particuliers et sa liturgie exceptionnelle. Il importait donc de réduire les prérogatives de cette Église, la plus célèbre de toutes celles des Gaules et connue pour son attachement à ses usages, car sa soumission devait entraîner celle de tous les autres diocèses, moins autorisés dans leur rite.

Mgr de Bonald avait, au fond du cœur, un certain attachement pour la liturgie de son diocèse, à la conservation de laquelle il avait contribué, par son bréviaire imprimé en 1843 ; on redoutait aussi la faiblesse bien connue de son caractère. Par une faveur exceptionnelle, son neveu, l'abbé de Serre, fut attaché à sa personne, au sortir d'un noviciat de la Compagnie de Jésus ; il devint son soutien et trop souvent son inspirateur.

Le clergé lyonnais, inquiet par les mandements signés de son pasteur, se réunissait et lui portait ses doléances ; le bon cardinal le rassurait amicalement et lui donnait raison. La lutte n'en continuait pas moins, la scène se renouvelait, et la goutte d'eau glissait avec patience, laissant son empreinte sur les assises de l'antique édifice.